

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 20 JUIN 2025

portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité unique du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Gérard REMY, conservateur du patrimoine, inspecteur des collections, service de l'inspection, département des collections, Manufacture nationales – Sèvres et Mobilier national, est désigné en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité unique, du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Laurence MICHAUD, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », émailleuse, services de la fabrication, département de la création et de la production, Manufacture nationales – Sèvres et Mobilier national ;

- Mme Mathilde BOYER, technicienne d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité unique, atelier dorure-filage, service de la décoration, département de la création et de la production, Manufacture nationales – Sèvres et Mobilier national ;

- Monsieur Franck TOUCHAIS, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité unique, atelier petit coulage, service de la fabrication, département de la création et de la production, Manufacture nationales – Sèvres et Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Laurence MICHAUD, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », émailleuse, service de la fabrication, département de la création et de la production, Manufacture nationales – Sèvres et Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 JUIN 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES